

Le programme d'apprentissage de l'équitation de plein air de Cheval Québec, composé de 5 niveaux de brevet, permet d'apprendre, en toute sécurité, la pratique de l'équitation de plein air et du TREC. Un brevet est remis à chaque niveau réussi et soumis à Cheval Québec. Des frais de 25 \$ s'appliquent pour l'émission du brevet de cavalier-randonneur de niveau 4.

Ce programme permet un apprentissage progressif de l'équitation de plein air et est une condition d'admissibilité pour l'obtention de la certification d'accompagnateur de randonnée équestre, de guide et de formateur.

Seuls les formateurs en équitation de plein air certifiés par Cheval Québec sont en mesure d'évaluer le cavalier en vue de l'obtention du brevet. Vous trouverez la liste des formateurs certifiés par Cheval Québec sur le site Internet www.cheval.quebec

Objectifs du brevet de cavalier-randonneur Niveau 4

Le Niveau 4 du programme d'apprentissage en équitation de plein air permet au pratiquant de renforcer ses habiletés techniques en équitation de plein-air. Il acquiert également des notions plus spécifiques au sujet des pratiques équestres de plein-air, des comportements équins et de l'entretien des pieds du cheval. Le cavalier est capable de participer à une promenade à cheval de façon responsable et sécuritaire.

Le pratiquant peut passer son brevet de cavalier-randonneur niveau 4, lorsqu'il est en mesure de :

- Préparer une sortie à cheval de façon autonome (cheval et lui-même) ;
- Appliquer efficacement les techniques équestres apprises ;
- Mettre en pratique les techniques équestres de randonnée lors de ses sorties (Parcours en terrain varié et Maîtrise des allures) ;
- Démontrer sa compétence lors des déplacements avec un cheval en main (Formation [Entraînement](#)) ;
- Démontrer son respect et sa compréhension de l'intégrité physique du cheval lors de ses décisions ([Régie d'écurie](#)) ;
- Anticiper les comportements de sa monture afin d'éviter les incidents ;
- Valoriser une attitude positive lors de situations imprévues.

Le détenteur du brevet de cavalier randonneur Niveau 4 est un cavalier qui doit être accompagné de cavaliers plus expérimentés que lui ou d'un pair de même niveau lors ses sorties en plein air.

Habillement

Le candidat doit porter les vêtements sécuritaires pour la pratique de l'équitation d'extérieur : le casque protecteur fabriqué à des fins exclusives pour la pratique équestre (équitation et attelage) et certifié aux termes des normes établies par l'un des organismes suivants : ASTM (*American Society for Testing Materials*) ; SEI (*Safety Equipment Institute, Inc.*) ; BSI/BS EN (*British Standards Institution*) ; EN (normes de l'Union européenne) ; AS/NZS (normes de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande). La botte d'équitation ou le bottillon à petits talons sont obligatoires.

Conditions pour obtenir le brevet de cavalier-randonneur Niveau 4

- Être membre de Cheval Québec ;
- Il est recommandé d'avoir à son actif
 - un minimum de 70 heures cumulées de balade en sentiers, s'il n'est pas détenteur du brevet de cavalier-randonneur niveau 3;
 - un minimum de 20 heures cumulées de balade en sentiers, s'il est détenteur du brevet de cavalier-randonneur niveau 3
- Avoir réussi les évaluations pratiques et théoriques



Programme d'apprentissage de l'équitation de plein air Cavalier-randonneur 4 Document d'information

Évaluation

Les éléments d'apprentissage du brevet de cavalier-randonneur niveau 4 sont évalués de façon progressive par un formateur reconnu par Cheval Québec. La réussite des examens théorique (avec une note de 70 % et plus) et pratique, est requise pour obtenir le brevet.

Lors de l'examen pratique, le candidat devra :

- Réussir l'ensemble des épreuves techniques définies dans l'évaluation pratique ;
- Participer à une promenade à cheval de deux (2) heures ou plus avec arrêt de longue durée ;
- Démontrer un comportement responsable et sécuritaire tout au long de son apprentissage et spécifiquement lors de l'examen ;
- Démontrer une attitude positive face à l'environnement humain, animal et écologique ;

Officialiser la réussite

Pour officialiser la réussite du brevet de cavalier-randonneur Niveau 4, le formateur / évaluateur doit retourner par courriel à Cheval Québec, à l'attention de l'agente administrative, service aux membres (adhesions@cheval.quebec)

- Le relevé d'examen de cavalier-randonneur, dûment rempli ;
- Le paiement de 25 \$ à l'ordre de Cheval Québec

À la réception des documents complétés et signés, le dossier est traité dans un délai de 30 jours. Le brevet sera transmis par la poste, au candidat ou au formateur, officialisant le niveau de réussite.

Coordonnées

Cheval Québec

Agente administrative – Services aux membres

Tél. : 514 252-3053 / 1 866 575-0515 poste 3566

Télec. : 514 252-3068

adhesions@cheval.quebec